

CONSEIL d'ADMINISTRATION de l'UNIRS du 5 Octobre 2026

Point Actualités

Incompétence, impréparation, indifférence cynique (pendant la canicule et les incendies, le président de la République se laisse photographier en jet ski pour faire la Une de Paris Match).

Depuis le printemps, et sur la quasi-totalité de leurs actions et décisions, on observe des ministres qui ne savent comment ou quoi faire pour que les citoyen·ne·s pensent « à autre chose » afin ne pas s'apercevoir à quel point la politique austéritaire de Macron depuis son élection en 2017 a mené le pays au désastre sur les plans judiciaire (plus de 75000 dossiers judiciaires en attente qui permettent aux criminels sexuels, aux maris violents, de continuer à sévir), climatique (affaiblissement des agences environnementales), social (doublement du nombre de pauvres et de SDF), environnemental (extension de l'autorisation de pesticides dangereux), sanitaire (hôpitaux en difficulté, 8000 morts dus à la canicule en 2026), sécuritaire (restrictions des moyens des services de lutte contre les incendies)... Et l'annonce d'une austérité, sur le budget 2027, plus féroce encore pour les précaires, les malades, les plus modestes, les retraité·e·s ...

Une seule mesure phare, ajoute quelque chose à ce qui existait déjà : le droit de tuer en toute impunité pour les forces de l'ordre. Alors même que ce n'est pas le sujet qui préoccupe principalement les citoyen·ne·s (55% sont mécontent·e·s de la baisse du pouvoir d'achat, 40% sont inquiet·e·s des manquements du service de santé publique, et notamment de la difficulté de trouver un médecin), Macron adopte l'ordre du jour de l'extrême droite en termes de politique répressive.

1/ Extrême droitisation de la représentation politique : la loi sur la légitime défense

Passant outre les plus de 730 000 citoyen·ne·s qui avaient signé la pétition contre la loi, refusant la mise en place d'une Commission parlementaire et l'ouverture d'un débat public sur l'opportunité d'offrir aux forces de l'ordre l'impunité, alors que la question qui se pose c'est leur légitimité, le gouvernement, imposant un vote bloqué, a fait voter, par l'Assemblée Nationale le 7 juillet dernier, la loi sur la présomption de légitime défense (313 voix pour, des macronistes à l'extrême droite). Pour être définitivement adopté, le texte doit encore passer devant le Sénat, où il y a fort à parier qu'il sera approuvé. Seul un recours au Conseil constitutionnel pourrait alors annuler ou remanier l'article unique voté par les deux chambres.

A l'origine, le texte avait été présenté par Les Républicains (LR) en janvier, mais ceux-ci n'avaient pu en obtenir l'examen. C'est donc le gouvernement qui a repris l'initiative et inscrit le texte sur son propre temps parlementaire. Hasard du calendrier, c'est ce même jour que les député·e·s RN apprenaient la candidature de leur cheffe - pourtant condamnée à 3 ans de prison en appel pour détournement de fonds publics - à l'élection présidentielle de 2027. Le gouvernement aurait-il pu lui offrir un plus beau cadeau pour fêter ça ?

La violence mortelle des forces de l'ordre est maintenant légitimée : lorsqu'un policier se rendra coupable d'un meurtre, il ne sera plus mis en garde à vue pour être interrogé, ce sera à la famille de la victime de réunir

les preuves, et de porter plainte. S'agissant le plus souvent de familles modestes, on imagine sans peine les difficultés (coût, durée ...) qu'une procédure judiciaire pourrait engendrer.

C'est un permis de chasse aux « pauvres » et aux racisé·e·s qui est offert aux forces de l'ordre. En effet, ce sont les personnes qui vivent dans les quartiers populaires qui sont majoritairement la cible des « bavures ». Faire régner « l'ordre républicain » par tous les moyens, cela ne concerne pas les habitant·e·s des beaux quartiers de l'ouest parisien !

Afin d'obtenir un soutien plus large des parlementaires, le ministère de l'Intérieur a retiré du texte initial la généralisation de cette disposition aux policiers municipaux - qui ont immédiatement réagi contre ce rejet qui « instaure une différence » entre les services de police. Il n'est pas interdit d'exprimer un (relatif) soulagement face à cette exclusion - que nous pouvons craindre temporaire, lorsque l'on songe au nombre de mairies nouvellement gagnées par le RN, où certains policiers s'illustrent déjà par un racisme sans fard.

A/ Ce que dit la loi :

Dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers nationaux et les gendarmes, qui font un usage "absolument nécessaire et strictement proportionné" de leurs armes, "sont présumés avoir agi" dans le cadre légal. Ce cadre légal (Loi de Sécurité intérieure - mise en place après les attentats - article L435-1) autorise les agents des forces de l'ordre à tirer **uniquement** (!) dans 5 cas :

1. en cas d'atteinte ou de menace armée à leur vie ou à leur intégrité physique ou à celles d'autres personnes ;
2. après 2 sommations, s'ils ne peuvent pas défendre autrement "les lieux qu'ils occupent ou les personnes qui leur sont confiées" ;
3. immédiatement après 2 sommations, s'ils n'ont pas d'autres moyens pour empêcher des personnes d'échapper à leur garde ou à leurs investigations, lorsque ces dernières peuvent, dans leur fuite, menacer leur vie ou leur intégrité physique ou celles d'autres personnes ;
4. en cas de refus d'obtempérer du conducteur, lorsqu'ils ne peuvent arrêter le véhicule qu'en utilisant leurs armes si les occupants dans leur fuite menacent leur vie ou leur intégrité physique ou celles d'autres personnes ;
5. en cas de péripète meurtrière pour empêcher un ou plusieurs nouveaux meurtres ou tentatives de meurtre. Dans ce dernier cas, le port de l'uniforme ou des insignes extérieurs et apparents ne sera plus obligatoire.

Le texte précise que cette présomption pourra "à tout moment être renversée par tout élément de preuve contraire". Il s'agit « donc » d'une présomption simple », comme il est écrit sur le site Vie publique (un euphémisme pouvant être fatal).

Pourtant, la légitime défense des policiers n'existe pas seulement en cas d'usage de l'arme à feu. Un policier qui utilise sa matraque reste ici soumis aux règles ordinaires de la légitime défense, prévues par l'article 122-5 du code pénal * — les mêmes qui s'appliquent à n'importe quel citoyen·ne. Ce qui change, c'est le cadre juridique selon l'outil utilisé. Or, certaines méthodes d'interpellation et d'immobilisation ont fait la preuve de leur dangerosité.

On se doit alors rappeler aussi le risque parfois mortel de l'utilisation de l'ensemble des méthodes de répression et de « gestion » des foules, et de s'élever contre la totalité de celles-ci.

B/ Ce texte a une histoire :

Il est une extension sur l'ensemble de la population d'une stratégie de répression utilisée de tout temps dans les colonies (et encore aujourd'hui : Nouvelle Calédonie, Guadeloupe, Mayotte), ou contre les populations qui en sont originaires. Arrestations arbitraires, tortures, crimes de masse (14 juillet 1953 et 17 octobre 1961 à Paris par exemple), événements présentés comme des « bavures », alors qu'ils sont systémiques et visent les populations racisées des quartiers populaires (assassinat de Adama, Cédric, Zyed, Souheil, Adam, Aboubacar, Olivier ... Nahel).

Ce n'est pas un hasard si le député RN Tanguy s'est félicité de cette victoire des idées de son parti, défendues par Jean Marie Le Pen, et faisant partie de son programme depuis 2007. La présomption de légitime défense a été reprise par Nicolas Sarkozy, Eric Ciotti, Marine Le Pen depuis 2011, puis Eric Zémour.

C/ Quels dangers cette loi présente-t-elle ?

Dans toutes les démocraties européennes, les policiers peuvent légalement faire usage de leur arme, y compris de manière létale, lorsque existe une menace grave et immédiate pour eux-mêmes ou pour autrui.

La France est le pays européen où la police française tue le plus depuis 20 ans. En 2024, les forces de l'ordre ont tué 27 personnes, 49 en 2025, 22 au premier semestre 2026.

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies a blâmé la France pour son « recours excessif à la force ».

Depuis que la loi de 2017 sur la sécurité intérieure est passée, les tirs mortels de policiers sur des personnes à bord d'un véhicule sont 5 fois plus nombreux qu'avant. Jusqu'ici, en cas de tir, une enquête devait vérifier que les conditions exigées par l'article L.435-1 étaient remplies. Si la nouvelle loi est adoptée, cela ne sera même plus nécessaire : à chaque fois qu'un policier utilisera son arme, le tir sera automatiquement considéré comme légal. Se met en place une présomption fondée sur la fonction de l'auteur du tir, et non plus sur les circonstances, comme si cela n'était pas le plus important.

La nouvelle loi instaure une inversion de la charge de la preuve. L'État doit aujourd'hui se justifier si un agent des forces de l'ordre tue. Le juge examine tous les éléments à sa disposition sans a priori. Demain, le tir sera présumé légal : le procureur, les familles devront apporter la preuve qu'il ne l'était pas. Il n'y aura pas d'enquête, pas d'audition, de confrontation, d'analyse balistique, de constatations médico-légales, de reconstitution. Sans témoin, sans accès aux rapports : comment pointer des défaillances dans l'enquête. Cela se traduira par moins de procès et plus de non-lieux ! Moins de 2 % des affaires ont abouti à une condamnation ferme (sur 437 cas) entre 2017 et 2026. Alors demain, si la loi est votée par les deux chambres ?

La Ligue des Droits de l'Homme alerte sur le risque d'offrir une impunité quasi totale aux forces de l'ordre, avec pour conséquence la multiplication du nombre de victimes. Avec une telle réforme, la loi ne serait plus la même pour tou·te·s, en contradiction avec l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme. Il y a un déplacement des valeurs et des droits « universels », droits qui ne sont plus défendus que par la gauche, la droite et le centre ne s'en réclament plus.

*« N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte. »

2/ Comment le macronisme continuera à régner après 2027

Macron va devoir quitter l'Élysée en 2027, car la Constitution ne lui permet pas de se représenter. Mais ce serviteur fidèle des français·e·s du CAC40, qui ont financé ses campagnes et l'ont porté au pouvoir, compte bien poursuivre l'œuvre qu'il a menée depuis 2014, dès avant son élection à la présidence de la République, alors qu'il était ministre de l'Économie et de l'Industrie.

A/ Bilan du ministre de l'Économie et de l'Industrie (2014-2016) Emmanuel Macron

Déjà, en tant que ministre du gouvernement Valls, il avait pu montrer ses préférences :

- Bradage de fleurons de l'industrie française : Alstom Energie, Alcatel...
- Démantèlement du Code du Travail,
- Libéralisation des transports et mise en place des « bus Macron » pour concurrencer les trains sur les mêmes parcours,
- Élargissement du travail du dimanche,
- Création de zones touristiques internationales où le travail est possible le dimanche et le soir jusqu'à minuit,
- Libéralisation de professions réglementées (huissiers, commissaires-priseurs, notaires),
- Réforme des prud'hommes (sous le prétexte d'accélérer les délais de jugement).

B/ Bilan social, économique, environnemental et politique du président Macron

Le premier prix revient à son action sur la dette. Pour un président qui n'a cessé de fustiger l'augmentation de l'endettement du pays - et de préconiser des mesures sacrificielles drastiques aux plus modestes pour y

remédier - lors de ses mandats, la dette publique a augmenté de plus de 1 300 milliards d'euros. Fin 2025, elle s'établissait à 3 416,3 milliards d'euros, soit 115,6 % du PIB. Chapeau l'artiste !

Mais c'est loin d'être le seul domaine où la situation s'est détériorée pour un nombre croissant de citoyen·ne·s.

1/ Crise des Gilets Jaunes :

- Fin 2018, s'opposant à la taxe carbone, des dizaines de milliers de personnes se mobilisent partout en France, pendant des mois, principalement sur les réseaux sociaux, et manifestent, sur « les ronds-points », mais aussi dans la capitale. Leurs revendications s'étoffent rapidement et couvrent un large éventail de sujets : services publics, justice fiscale, précarité ... Le pouvoir tremble, et répond de manière particulièrement violente. Bilan : plus de 2000 manifestant·e·s blessé·e·s, 23 personnes éborgnées, et aucun policier condamné.

2/ Crise Sanitaire Covid 19 :

- Le cafouillage gouvernemental pris au piège de sa politique austéritaire en termes de Santé publique : manque de lits dans les services d'urgence, pénurie de masques qui seront réapprovisionnés à prix d'or quand il se sera avéré qu'ils étaient indispensables à la protection contre le virus,
- 90 000 personnes de 65 ans et plus sont mortes entre 2020 et 2021, sur 167 000 décès, soit 54%, alors que cette population représentait entre 20 et 25% de la population en 2020,
- Le tri des patient·e·s dans les hôpitaux, validé par les ARS sous prétexte « d'éviter l'effondrement des services d'urgence »,
- Un confinement réservé aux seul·e·s senior·e·s : c'était la proposition de Macron, avant qu'il revienne en arrière. Mais ce positionnement a favorisé un climat âgiste et permis des prises de positions ouvertement discriminatoire sur le confinement (dont les modalités furent par ailleurs particulièrement critiquables et injustes) : fallait-il « arrêter » l'économie pour sauver des vieillard·e·s ?

3/ Santé et protection sociale :

- Retraites : tentative d'imposer un système de retraite à points, réforme stoppée par l'épidémie de COVID19 et promulgation d'une loi sur le départ en retraite à 64 ans malgré la mobilisation populaire et l'opposition de l'ensemble de la société,
- Blocage, désindexation, gel des pensions, augmentation du nombre d'années de cotisations, augmentation de la CSG, des franchises médicales, des honoraires de dispensation, baisse des remboursements de médicaments, augmentation du prix des assurances complémentaires et des mutuelles ... Tout un ensemble de mesures ayant eu pour conséquence la baisse importante du pouvoir d'achat,
- Aucune évolution positive pour les petites retraites : 34 à 37 % (5,7 millions de personnes perçoivent une retraite inférieure à 1 000 €, 44 % moins de 1 200 € (c'est le cas de 40 % des femmes),
- Attaques incessantes contre la protection sociale : malgré l'explosion du coût des médicaments et des soins, les dépenses sont contraintes chaque année, la prise en charge à 100 % des frais de santé n'est plus assurée, et de nombreux actes sont reportés vers les assurances complémentaires, dont les tarifs augmentent en fonction de l'âge des adhérent·e·s : de plus en plus de retraité·e·s se passent de mutuelles, devenus trop chères,
- Baisse des APL en 2018, de 5 euros par mois et par foyer (étudiant·e·s compris·e·s) en logement social, puis suppression, en juillet 2026 pour les étranger·e·s non européen·ne·s ne bénéficiant pas de bourses. Pour 2027, le gouvernement Lecornu a déjà annoncé un gel des APL,
- Scandale des subventions pléthoriques aux laboratoires pharmaceutiques, (10% du Crédit recherche en 2020), dans des conditions opaques, pour des médicaments parfois fabriqués par des multinationales à l'étranger, et qui n'auront pas empêché les pénuries. Un gaspillage d'argent public sans contrôle,
- 25 000 lits d'hôpital fermés entre 2017 et le début des années 2020.

4/ Économie :

- L'inflation a augmenté de 23 %. Parmi les produits qui ont le plus augmenté : la baguette de pain (+38 %), le litre de lait (+42 %), le prix du KWh (+67 %),
- Diminution des droits des chômeurs et chômeuses : augmentation du nombre de mois de travail nécessaires pour ouvrir droit aux allocations, baisse de la durée d'indemnisation, durcissement des conditions de reprise d'un emploi, baisse des droits aux ruptures conventionnelles ...

5/ Fiscalité et justice sociale :

- Baisse des impôts entre 60 et 70 milliards d'€ : suppression de l'ISF, baisse des impôts des entreprises de 33 à 25%,
- Mise en place du plafonnement de l'imposition (flat tax) à 30 % pour les revenus du capital,
- Selon le dernier rapport sur la richesse mondiale d'UPS (2026) : en un an, la France a « gagné » plus de 34 600 millionnaires. Avec 2 388 millionnaires, la France est le 6^e pays au monde pour le nombre de personnes disposant d'un patrimoine supérieur à un million de dollars,
- La fortune des milliardaires a doublé depuis 2017,
- Exonération de cotisations sociales pour les entreprises sur les bas salaires : environ 80Md€ annuels,
- Cadeaux fiscaux aux entreprises : 211 Md€ annuels,
- Fraude et évasion fiscales estimées à environ 80 à 100 Md€ annuels.

6/ Société :

- Le nombre de sans-abri est passé de 143000 en 2017 à plus de 350 000 du fait de l'insuffisance de construction de logements sociaux,
- 9,8 millions de pauvres en 2023 (15,4% de la population) : la France se situe au 16^e rang des pays européens en termes de pauvreté, mais cette pauvreté est en hausse particulièrement forte depuis 2022 et 2023, avec 650 000 personnes en plus. En 2024, les personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale représentaient 20,5 % de la population,
- Persistance des inégalités économiques entre les hommes et les femmes, et échec de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, malgré les promesses de faire de ce sujet une cause nationale : les moyens n'ont pas été mis pour protéger les victimes, et surtout mener une lutte de fond contre le patriarcat,
- Aggravation de la situation des sans-papiers à la suite d'un ensemble de mesures ne permettant plus aux demandeurs et demandeuses d'asile de réaliser les démarches nécessaires, en bloquant l'accès aux services concernés, en augmentant les délais d'internement dans les CRA (Centre de Rétention Administrative), en multipliant les OQTF (Ordre de Quitter le Territoire Français), en durcissant les conditions d'accès aux permis de séjour,
- Des mesures symboliques, qui ne coûtent rien, et n'apportent pas grand-chose tant elles sont mesquines : restitutions d'œuvres spoliées pendant la colonisation (Benin), qui démontrent que le colonisateur est toujours présent, et que c'est toujours lui qui décide. Panthéonisation de Joséphine Baker, des époux Manouchian (mais pas de l'ensemble des FTP-MOI traqué·e·s par la police française, et exécuté·e·s par les nazis), cérémonie qui a permis au Rassemblement national de poursuivre sa dédramatisation (profitant du fait que Macron n'a pas daigné faire le rapprochement entre les nazis d'hier, et ceux d'aujourd'hui), en participant à l'hommage rendu aux résistant·e·s antinazis, alors même que ses créateurs faisaient partie de leurs assassins.

7/ Répression :

- Manifestations contre le site d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure : fortement réprimées par un dispositif sécuritaire et judiciaire d'une ampleur exceptionnelle, souvent qualifié par les opposants de « laboratoire de la répression ». Des manifestant·e·s ont été condamné·e·s à de la prison ferme, d'autres à de lourdes amendes. Quelles que soient les décisions prises par les pouvoirs publics dans le domaine du nucléaire, aucune contestation n'est acceptée contre tout ce qui touche à cet état dans l'état qu'est l'industrie nucléaire,
- Opposition à la construction de l'autoroute A69 entre Castres et Toulouse : des mois d'occupation, de manifestation contre cette voie rapide, occasionnant la destruction de milieux naturels sensibles, entraînant l'abattage de milliers d'arbres, dont de nombreux spécimens centenaires, ainsi que l'artificialisation de centaines d'hectares de terres. La répression est là aussi féroce. Les forces de l'ordre sont maintes fois intervenues, accompagnant les bulldozers pour déloger les zadistes venus empêcher ce carnage,
- Manifestation contre les mégabassines à Ste Soline : les vidéos prises par les gendarmes, au cours de la manifestation, et publiées par Médiapart, parlent d'elles-mêmes. Les forces de l'ordre n'étaient pas commandées pour encadrer les manifestant·e·s, mais pour les affronter, physiquement, en visant intentionnellement les personnes avec des grenades de désencerclement, et se félicitant d'en avoir blessé plusieurs. C'était comme s'il s'était agi d'anéantir un ennemi dangereux. Quelles missions leur avaient été confiées par le ministère de l'Intérieur pour aboutir à une telle violence ?

8/ Écologie, environnement :

- Canicules 2026 : on compte 8 000 mort·e·s sur l'ensemble des périodes, dont un tiers de personnes de plus de 75 ans, alors que cette tranche d'âge représente 11 % de la population,
- Loi Duplomp : retoquée une première fois, elle est revenue au Parlement en 2026. Elle représente un recul sans précédent en matière de santé publique, de protection de l'environnement et de démocratie. Elle réautorise l'utilisation d'un pesticide ultratoxique, de la famille des néonicotinoïdes, facilite l'agrandissement des bâtiments destinés à l'élevage intensif, valide la création de mégabassines ... Une pétition signée par 2 millions de personnes en 2025 avait pourtant témoigné du rejet massif de ce projet par les citoyen·ne·s,
- Modèle agricole : face aux crises climatiques à répétition ces dernières années, de nombreux spécialistes, agriculteurs et agricultrices plaident pour une refonte du modèle agricole français trop gourmand en eau, en produits chimiques ... Le gouvernement choisit de prolonger la politique agricole suivie par tous ses prédécesseurs, sans discontinuer.
- Pacte de Paris : non-respect des objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre. L'État a été condamné pour son inaction climatique. Le juge administratif a constaté que la France a dépassé le plafond d'émissions de gaz à effet de serre de 62 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂) entre 2015 et 2018. Pour mémoire, les budgets carbone fixent des objectifs à court-moyen terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050, date prévue pour atteindre la neutralité carbone. L'État avait donc jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard pour compenser cette pollution supplémentaire en CO₂. Les mesures prises par le gouvernement n'ont cependant pas permis de réparer le préjudice dans les délais impartis, mais aucune nouvelle astreinte n'a été exigée par le tribunal,
- Annonce de la création d'une ferme de serveurs destinée au développement de l'IA : malgré l'impact sur l'environnement, l'économie locale, la consommation d'eau nécessitant d'être refroidie. Le gouvernement soutient activement l'implantation massive et la construction de fermes de data centers (centres de données) afin de garantir la souveraineté numérique du pays et répondre aux besoins explosifs de l'intelligence artificielle (IA).

9/ Nucléaire :

- Création de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) (Fusion de l'ASN - Autorité de sûreté du nucléaire - et de l'ISRN - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire). La CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité) dénonce une décision précipitée, prise sans diagnostic préalable ni étude d'impact. L'intégration de l'IRSN à l'ASN pourrait en effet conduire à moins de garantie et de transparence du fait de l'abandon de la séparation entre l'évaluation des risques et leur gestion. De plus, la perte (partielle ou totale) des missions de recherche pourrait dégrader la qualité des expertises alors qu'il faut au contraire la renforcer. La découverte récurrente de défauts graves, qui remontent à des années, voire à la conception ou à la fabrication des équipements, interroge la capacité des exploitants, des experts et des contrôleurs à connaître l'état réel des installations et des risques qu'elles génèrent,
- Programme de construction de nouvelles centrales nucléaires. Les projets de Macron : construire 6 nouveaux réacteurs, et envisager la construction de 8 autres, tout en prolongeant le fonctionnement des réacteurs vieillissants en place. Alors que la France devrait s'engager vers le 100 % renouvelable, il est aberrant qu'elle se lance dans cette impasse dangereuse, productrice de déchets ingérables, qui gaspillera des sommes qui faisant défaut à la lutte contre le changement climatique. Prétendre produire de l'électricité "bas-carbone" avec une technologie lente, chère et sujette aux retards est un leurre total. Tant que ces réacteurs seront présents, le gouvernement ne fera pas le nécessaire pour engager le changement de modèle énergétique dont nous avons besoin.

10/ Justice, police :

- 2017-2027, c'est le règne de l'absence de probité chez les collaborateurs et collaboratrices du président : une quarantaine d'entre eux et elles, pour des raisons de violence, détournements, harcèlement, viol, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt, corruption en tout genre, ont eu affaire à la justice. Malgré les promesses présidentielles de 2017, d'une république exemplaire : les ministres mis·e·s en examen auraient dû démissionner, l'impossibilité de se présenter à la suite d'une condamnation pénale devait être la règle : c'est le plus souvent le maintien en poste, voire le soutien public même qui a présidé,
- La Cour de justice de la République (CJR) qui juge les membres du gouvernement pour les actes délictueux ou criminels commis dans l'exercice de leurs fonctions a été maintenue, malgré les engagements du candidat

- de 2017. A la suite de la crise sanitaire, la mise en examen de l'ancienne ministre de la Santé, Mme Buzyn, pour mise en danger de la vie d'autrui, a été annulée par la Cour de cassation,
- Réforme de la justice : fusion des tribunaux d'instance et des tribunaux judiciaires, manque d'effectifs de police judiciaire pour mener les enquêtes, même lorsque des plaintes ont été déposées, mise en place d'une justice pour les pauvres avec l'instauration d'une contribution de 50€ pour avoir droit à une procédure en première instance devant un tribunal judiciaire ou le conseil des prud'hommes et bénéficier de l'aide judiciaire civile.

11/ Politique :

- Passage en force des textes gouvernementaux à l'Assemblée (24 usages de l'article 49.3), mépris du travail parlementaire et des débats nécessaires à l'adoption des textes de lois, incapacité de faire adopter les budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale tant les mesures préconisées aggravaient la situation des citoyen·ne·s et de l'économie entière,
- Sur le plan politique, alors que Macron s'était présenté comme un rempart contre l'extrême droite, il en est le tremplin conscient et assumé. La dissolution de l'Assemblée Nationale en 2024, la « grenade dégoupillée » dans les jambes de ceux et celles qui refusaient de soutenir sa politique, au lendemain d'élections européennes qui avaient offert un score de plus de 31% des suffrages au RN, a montré que Macron était prêt à gouverner avec le parti créé en 1972 par le tortionnaire JM Le Pen et deux Waffen SS, filiation que ni Marine Le Pen, ni Jordan Bardella, son successeur à la tête du parti, n'ont jamais reniée.

12/ Armées :

- Doublement du budget des armées depuis l'arrivée de Macron. Le budget de la Défense représente 2% du PIB en 2024, Macron veut le faire passer à 5% en 2035 (celui de l'éducation est évalué à 2,1% en 2026). Inutile de préciser que les marchands de canon et l'industrie militaire s'en félicitent, et en demandent davantage,
- 10 Md€ pour construire un nouveau porte-avion. Ce projet n'a fait d'aucun vote au Parlement. C'est le « fait du prince ». Rappelons que, outre sa propulsion nucléaire, le porte-avions actuel Charles de Gaulle constitue la composante aéronavale de l'arme atomique française et peut emporter des avions dotés de missiles nucléaires d'une puissance équivalente à 20 fois la puissance de la bombe d'Hiroshima. Ce sont évidemment les civil·e·s qui sont ciblé·e·s par de telles armes. En outre, le porte-avions nécessite d'être régulièrement immobilisé pour de longues périodes de maintenance. Pendant ce temps, il faudra donc que les autocrates qui veulent attaquer la France acceptent de rester calmes, en attendant que nos outils soient en état de fonctionnement.

Pour résumer : Manque de moyens alloués à l'enseignement, à la santé, à la protection sociale, au logement, à l'autonomie, au handicap ; réduction des budgets de la culture, de la lutte contre le réchauffement climatique, de la fonction publique ; démantèlement des services publics, de la justice ; mesures discriminatoires contre les étudiant·e·s étranger·e·s ; répression de plus en plus violente des mouvements sociaux et des organisations environnementales, montée de l'extrême droite, banalisation de la violence des groupuscules identitaires (avec notamment l'hommage à l'Assemblée Nationale du néofasciste Quentin Deranque).

C/ Perpétuer l'œuvre de destruction du modèle social français

Macron s'en va, sans avoir complètement achevé le démolissage du programme du Conseil National de la Résistance, et des avancées sociales qu'il avait créées. En 2011, l'ancien vice-président du MEDEF, Denis Kessler, avait pour projet de le défaire méthodiquement. Macron s'y est fortement employé pendant ses deux mandats, mais il reste encore des poches de résistance : par exemple, la Sécu, à laquelle les citoyen·ne·s n'ont cessé de montrer leur attachement.

A travers la lettre de mission confiée à 4 « experts », sur « l'avenir du modèle social français », Macron compte imposer ses vues à l'ensemble des candidat·e·s à l'élection présidentielle. L'objectif affiché est « d'éclairer le débat public » sur « l'équilibre à trouver entre préservation de notre compétitivité, le renforcement du pouvoir d'achat tiré du travail et le financement des besoins de notre système de protection sociale ». Donc, il ne doit pas être question de débattre et de proposer d'autres choix : le capital doit continuer à circonscrire les besoins sociaux. Pour une économie qui marche bien (sous-entendu, qui enrichit les entreprises et leurs dirigeant·e·s),

les dépenses sociales ne doivent pas « déborder ». La lutte des classes doit se poursuivre, ce sont les capitalistes qui la mènent, à leur profit exclusif.

Des caricaturistes avaient bien saisi la filiation, qui dessinaient Macron coiffé à la Thatcher. C'est tout à fait pertinent. Comme elle, Macron veut imposer l'idée « qu'il n'y a pas d'alternative » (TINA).

L'insistance sur le pouvoir d'achat traduit la volonté de continuer à affaiblir la Sécurité Sociale, en poursuivant la baisse des cotisations - sous le prétexte d'offrir plus de revenu disponible (à consommer) pour les salarié·e·s - et plus d'exonérations pour le patronat.

Macron veut imposer son « expertise » : la seule démarche possible, c'est de continuer son œuvre. La représentation nationale doit servir les intérêts du capitalisme, et pour étouffer les résistances, il existe plusieurs recours techniques pour empêcher les parlementaires de représenter les électeurs et électrices qui pourraient les avoir élu·e·s sur un programme progressiste, incluant le partage des richesses, des moyens accrus pour l'éducation, la santé, les services publics, la justice sociale et la protection de l'environnement.

La démocratie est seulement une option, la société autoritaire que Macron a régulièrement fait avancer par la répression de plus en plus violente des mouvements sociaux (gilets jaunes, pompiers, réformes des retraites, mégabassines ...).

Sans majorité au Parlement, sans soutien de l'opinion, Macron, malgré les résultats des élections législatives de 2024 a refusé d'admettre le résultat des urnes, et mis en place des ministres obéissants à l'ordre néolibéral sans état d'âme, sans prendre en compte les résultats économiques et sociaux des politiques menées. Le résultat voulu est là : il y a de plus en plus de millionnaires en France (de pauvres, aussi), c'est la preuve que ses mesures sont efficaces : les riches français·e·s sont de plus en plus riches (les 4 milliardaires les plus riches ont augmenté leur fortune de 87% depuis 2020).

Etouffement du débat démocratique, piétinement des corps intermédiaires, et surtout refus de faire le bilan social des politiques menées. Le règne du fossoyeur de la démocratie se termine officiellement, mais il a pris des mesures pour perpétuer sa faillite.

D/ La nomination des épigones

Macron a annoncé son intention de se représenter en 2032 - contrarié que la Constitution ne lui permette pas 3 mandats consécutifs. Pour cela, il place des proches, et des personnes qui poursuivront son action en attendant son retour.

Là où les précédents présidents arrivés au bout de leurs mandats récompensaient « les bons et loyaux serviteurs », Macron s'inscrit dans la continuité : il signifie à la société que son rôle n'est pas terminé, que la « France » le rappellera bientôt, et pour préparer son retour, il met en place dans un ensemble d'organismes et de postes des personnalités « à sa botte », ou qui partagent largement ses objectifs. Certes, les présidents successifs ont régulièrement nommé, au Conseil Constitutionnel notamment, des proches du locataire de l'Élysée, pour embêter leur successeur, mais pas aussi systématiquement, et surtout pas en plaçant des proches dont le profil ne correspond pas toujours aux compétences requises pour le poste.

Amélie de Montchalin : ancienne ministre des comptes publics, nommée à la Cour des comptes. La Cour des comptes est une juridiction administrative spécialisée, régie par le Code des juridictions financières. Elle a pour mission de juger les gestionnaires publics en cas de manquements aux règles budgétaires et comptables, et peut prononcer des sanctions financières. La Cour des comptes pourrait être amenée à examiner la sincérité et l'exécution de budgets élaborés lorsque Mme de Montchalin était membre du gouvernement, ce qui soulève un risque de conflit d'intérêts.

Richard Ferrand : ancien président de l'Assemblée nationale, macroniste historique, nommé au Conseil Constitutionnel où il siégera jusqu'en 2035. C'est le pire choix pour cette instance. Mettre en place un serviteur fidèle qui préconisait que la Constitution soit modifiée pour permettre à son ami de briguer un troisième mandat, au nom d'un soi-disant « *respiration démocratique* » ! On demande aux conseillers de veiller sur la Constitution de la V^e République, pas de la modifier en faveur du prince régnant. Soupçonné de prise illégale

d'intérêt dans l'affaire des Mutuelles de Bretagne dont il n'a été lavé par le Parquet de Brest que parce que les faits éventuellement délictuels étaient prescrits. Que le premier des juges constitutionnels ne soit pas absolument sans tache, voici qui donnera une mauvaise image des institutions de la République. Le danger est quasi immédiat : une des premières décisions que devra rendre le Conseil constitutionnel concerne l'éligibilité de Marine Le Pen, menacée d'être interdite de candidature à la présidentielle par le jugement que rendra à la fin du mois de mars le tribunal judiciaire de Paris dans l'affaire des attachés parlementaires européens. Puis viendront, entre autres, l'examen des lois sur le droit du sol à Mayotte, éventuellement l'accès aux droits sociaux des étrangers...

Gilbert Cette, qualifié d'économiste macronien, a été nommé en 2023 au COR (Conseil d'orientation des retraites) pour remplacer Pierre-Louis Bras, évincé après avoir produit des rapports qui contredisaient les arguments du gouvernement lors de la réforme des retraites de 2023. Les syndicats interprètent sa nomination comme une récompense pour sa fidélité au président de la République et à son idéologie. Connue pour défendre ses convictions ultralibérales lors de la réforme de 2023, ses opinions prennent de plus en plus de place au sein de l'institution, à commencer par le choix de ne mettre en avant qu'un seul scénario dans le dernier rapport annuel, et d'annoncer par exemple la nécessité d'un recul du départ en retraite à 67,4 ans en 2070.

Pascal Prache a été nommé Président du Parquet National Financier. Il occupait le poste de Directeur des Services judiciaires au ministère de la justice, une fonction stratégique (pilotage, coordination et gestion du fonctionnement des cours et tribunaux de l'ordre judiciaire, recrutement, formation, affectation et gestion de la carrière des magistrats - en lien avec le Conseil Supérieur de la Magistrature - répartition des budgets ...). C'est donc un personnage très proche du pouvoir politique qui va diriger le parquet anticorruption. Ce qui entâche l'indépendance apparente de l'institution, à un moment où des proches de Macron (Alexis Kohler - ex-Secrétaire général de l'Élysée - pour prise illégale d'intérêts ; Thierry Solère, ancien conseiller présidentiel pour détournement de fonds publics et fraude fiscale ; Sébastien Lecornu, 1er ministre, pour prise illégale d'intérêt ; Rachida Dati poursuivie pour corruption et abus de pouvoir), et le président lui-même pour le financement de ses campagnes présidentielles de 2017 et 2022 et la passation de marchés par l'Élysée : favoritisme, fraude fiscale, blanchiment de fraude fiscale ...

Marc Guillaume, ex-préfet d'Île de France, ex-Secrétaire général du gouvernement, nommé Vice-Président du Conseil d'État. Cela atteste du verrouillage institutionnel de la justice administrative, pour les 7 ans à venir. Cette institution qui a pour fonction conseiller le Gouvernement et le Parlement sur le plan juridique et juger les litiges administratifs accueille donc à sa tête un ancien collaborateur de l'Élysée surnommé alors, pour son comportement, « l'Imperator ».

Emmanuel Moulin : ex-secrétaire de l'Élysée, ex-directeur du Trésor, est nommé à la Banque de France : il pourra rester en place jusqu'en 2032, date programmée (par Jupiter lui-même) de retour de Macron à l'Élysée. Ce haut fonctionnaire doit sa carrière à sa proximité avec deux présidents de la République qui ont suscité une forte détestation de l'opinion publique (Sarkozy et Macron). Peut-on envisager que, devenu Directeur de la Banque de France, il n'ait plus comme seul souci, que l'intérêt général ? Peut-on croire que sa nomination soit un rempart contre le programme économique du RN si celui-ci était élu ? Les doutes sont permis quand le combat de la droite et du patronat se résume essentiellement à « tout sauf la gauche ». Une bataille que le nouveau gouverneur n'aurait sans doute pas de problème à mener.

François-Nöel Buffet : sénateur Républicain, ancien ministre, est nommé Défenseur des droits, pour un mandat de 6 ans (jusqu'en 2032). Un recul pour la démocratie et un pied-de-nez à la société civile qui a vivement protesté contre l'arrivée de ce personnage controversé à la tête d'une institution dont le rôle est de : défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés, et de permettre l'égalité de tous. François-Nöel Buffet s'est notamment opposé au mariage pour tous, à la procréation médicalement assistée et à la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Il a également soutenu le durcissement des politiques migratoires, l'affaiblissement de l'Aide médicale d'État et des mesures restrictives en matière d'accueil des gens du voyage. Ces positions n'augurent qu'une seule issue : le dévoiement de l'institution et l'asphyxie aggravée d'une société civile déjà sous pression. Ce choix d'Emmanuel Macron est déconnecté des priorités de la société et va à contresens de l'impératif de justice sociale et environnementale exprimé.

Stéphane Séjourné : Secrétaire général du parti présidentiel Renaissance, ancien ministre des Affaires Étrangères, nommé Vice-président de la Commission Européenne, à la place de Thierry Breton. Peu connu pour sa maîtrise des sujets économiques et financiers. C'est une logique de clan qui là encore a présidé à sa nomination, dans l'espoir, pour Macron, de continuer à contrôler tous les postes, toutes les instances.

Charlotte Caubel, magistrate de profession, mais aussi, ancienne secrétaire d'État chargée de l'Enfance de 2022 à 2024 sous Elisabeth Borne. Membre du parti Horizons, nommée Procureure de la République adjointe, malgré l'avis défavorable du CSM qui a estimé qu'elle ne disposait pas d'une expérience suffisante sur le terrain pour diriger un parquet d'une telle importance. Cette nomination de l'ex-membre du gouvernement au parquet de Paris a relancé les débats sur l'indépendance de la justice et les passe-droits accordés aux anciens ministres.

Constance Bensussan, ex-secrétaire adjointe de l'Élysée, conseillère spéciale social, éducation et lutte contre les inégalités, prend la tête de la Caisse nationale d'allocations familiales. Un vrai parachutage qui pose la question de sa proximité avec le pouvoir. Macron pourra compter sur elle pour soutenir toutes les décisions gouvernementales qui viseront à réduire les droits des allocataires.

Emilie Piette, elle aussi ex-secrétaire adjointe de l'Élysée, va présider RTE, filiale d'EDF, gestionnaire du réseau de transport d'électricité. La Haute autorité pour la transparence de la vie publique a émis un avis de compatibilité avec réserves sur la mobilité d'Émilie Piette vers RTE, du fait des postes précédemment tenus dans la fonction publique et des soupçons de pantouflage et de conflit d'intérêts.

Baptiste Rossi, conseiller et rédacteur de discours d'Emmanuel Macron, est nommé directeur de cabinet de Delphine Ernotte à France Télévisions. Il arrive au moment où l'audiovisuel public a été pointé du doigt dans le rapport du député UDR Charles Alloncle à l'issue d'une commission d'enquête très controversée, et dont les conclusions ont été présentées par Delphine Ernotte Cunci comme un rapport « à charge », visant un « affaiblissement historique » de l'audiovisuel public.

Martin Adjari : nommé à la tête de l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) en 2025, ce qui avait suscité des controverses politiques et des tensions sur la neutralité de l'institution lors de la Commission sur l'audiovisuel public, du fait de prétendues positions « anti-Bolloré » .

Emmanuelle Wargon, ex-ministre du logement, battue dans sa circonscription aux Élections législatives de 2022, a été nommée Présidente de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) : le recasage d'une personnalité battue dans les urnes. Les parlementaires ont critiqué la nomination d'une figure de la majorité à la tête d'une autorité administrative indépendante censée réguler le marché de l'énergie en toute neutralité.

La liste n'est pas exhaustive. Ce qui fait système, c'est le choix de placer à des postes inamovibles, pour plusieurs années, des personnes proches de la politique de casse sociale et institutionnelle menée par Macron depuis son arrivée. Ce qui met en danger la démocratie et l'indépendance d'institutions normalement chargées de réguler, ou contrôler les abus, les dérives du pouvoir politique en place.

Ce qui démontre une nouvelle fois, s'il le fallait, que ce sera par nos luttes que nos droits évolueront et seront consolidés.